



## **2. Attribution des subventions annuelles**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de répartir entre les différents bénéficiaires la somme inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2016 (subventions).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (*M. DESMAREST, en raison de sa qualité de Président de l'Harmonie Ronchampoise*), décide d'attribuer les subventions annuelles telles qu'elles figurent sur le document annexé au présent compte-rendu.

## **3. Vente de l'ancien tractopelle**

Le Maire informe le Conseil municipal de la passation de commande du nouveau tractopelle qui avait fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2016, et signale que le fournisseur a proposé de reprendre l'ancien matériel pour la somme de 1 000 €.

Considérant qu'il était peut-être possible d'en obtenir un montant supérieur, il a été décidé de le mettre en vente sur un site internet et, effectivement, plusieurs propositions ont été reçues pour un prix largement supérieur.

Il suggère de retenir la plus intéressante, d'un montant de 5 301 €, émanant de M. Frédéric JOLY, domicilié à LA LANTERNE ET LES ARMONTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de vendre l'ancien tractopelle à M. Frédéric JOLY, domicilié 14 rue du Château d'eau – 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS,
- fixe le prix de vente à 5 301 €,
- autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette transaction.

## **4. Création de postes pour avancements de grade**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer :

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe afin d'assurer des missions polyvalentes au sein des ateliers municipaux,
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet afin d'assurer des missions d'accueil, de guide et de recherche documentaire au sein du Musée de la Mine,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
  - o de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires),

étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent aux grades statutaires retenus ;

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

## 5. Décision modificative budgétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une modification budgétaire, des ventes de bois comptabilisées deux fois sur l'exercice 2015 devant faire l'objet d'une régularisation cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (M. DEVILLERS),

- décide de régulariser l'erreur de 27 400 € en inscrivant cette somme au compte 673 du budget principal,
- décide, pour permettre cette inscription, de modifier le budget principal ainsi qu'il suit :
  - o DF 673 (titres annulés sur exercice antérieur) ⇒ + 27.400 €
  - o DF 023 (virement à la section d'investissement) ⇒ - 27.400 €
  
  - o RI 021 (virement de la section de fonctionnement) ⇒ - 27.400 €
  - o DI 21312 (bâtiments scolaires) ⇒ - 3.400 €
  - o DI 2152 (installations de voirie) ⇒ - 10.000 €
  - o DI 21571 (matériel roulant) ⇒ - 14.000 €

## 6. Divers

Les informations diverses seront publiées ultérieurement.

*Séance levée à 22h00.*

